

Baccalauréat : vers une suppression des évaluations communes ?- AEFInfo

6-8 minutes

Le comité de suivi de la réforme du lycée et du baccalauréat se réunira le 22 juin 2021 et "reprécisera notamment la manière dont les 40 % de contrôle continu sont calculés", annonce Pierre Mathiot, co-pilote du comité de suivi, auditionné le 16 juin par la commission Culture, éducation et communication du Sénat sur la mise en place et les conséquences de la réforme. Il explique vouloir "aller vers un contrôle continu intégral" et supprimer les évaluations communes. Le SNPDEN y est favorable. Le poids des options au baccalauréat sera aussi prochainement à l'ordre du jour du comité de suivi.



Pierre Mathiot, au Sénat, le 16 juin 2021 Droits réservés - DR - DR

Au moment où les candidats au baccalauréat professionnel débutent leurs épreuves et à la veille, pour les candidats au baccalauréat général ou technologique, de l'épreuve de philosophie, Pierre Mathiot a été auditionné, le 16 juin 2021, par la commission Éducation du Sénat sur la mise en place et les conséquences de la réforme du baccalauréat.

Le co-pilote du comité de suivi de la réforme du lycée et du baccalauréat GT a néanmoins alerté d'emblée : "On ne peut, pour

l'instant, pas vraiment tirer de bilan de la réforme du baccalauréat, puisque, en raison du Covid, ce ne sera qu'en 2023 qu'on aura la première génération du bac telle qu'on l'avait imaginée en 2018, de même qu'on aura des premiers enseignements par rapport à Parcoursup". En effet, la session 2020 et celle de cette année ont été aménagées en raison de la crise sanitaire, supprimant plusieurs épreuves ponctuelles ou terminales.

Celui qui est également directeur de Sciences Po Lille a toutefois pu rappeler des éléments concernant la réforme du lycée : "Un peu plus de 50 % des élèves choisissent en première des triplettes qui ne correspondent pas à des séries" ([lire sur AEF info](#)). Également, les choix de spécialité restent genrés et marqués socialement, comme la Depp l'avait démontré ([lire sur AEF info](#)).

"Une réforme 'work in progress'"

Même si cette réforme du lycée et du baccalauréat GT n'a pas encore pu se mettre en place totalement, Pierre Mathiot estime qu'il y a "des pratiques à faire évoluer. C'est une réforme 'work in progress'", explique-t-il.

Le ministère de l'Éducation nationale a d'ailleurs déjà fait plusieurs aménagements, depuis 2019 : la transformation des E3C en "EC" ([lire sur AEF info](#)), des modifications des programmes de français, d'anglais ou de mathématiques ([lire sur AEF info](#)), ou la réflexion - encore en cours - autour de la création de 'professeurs référents'" ([lire sur AEF info](#)).

Au Sénat, ce 16 juin, Pierre Mathiot a annoncé une autre évolution à venir : "Nous allons réunir deux fois, avant les vacances d'été, le comité de suivi et il s'agira notamment de préciser la manière dont les 40 % de contrôle continu sont calculés".

"Aller vers un contrôle continu intégral"

Actuellement, et hors aménagements exceptionnels liés au Covid, 60 % de la note du baccalauréat résultent d'épreuves terminales et 40 % du contrôle continu, cette dernière part étant elle-même scindée en deux : 10 % résultant des notes de bulletin et 30 % des évaluations communes.

S'il ne s'agit pas de modifier, selon Pierre Mathiot, la part du contrôle continu, qui resterait donc à 40 %, en revanche, il explique vouloir "aller vers un contrôle continu intégral", concernant ces

40 %. Autrement dit : supprimer les évaluations communes et ne prendre en compte que les notes du bulletin scolaire.

Il s'agit d'un des trois scénarii que Pierre Mathiot proposait déjà dans son rapport préfigurant la réforme, en 2018 ([lire sur AEF info](#)), qui n'avait donc, alors, pas été retenu. Le comité de suivi, qui se réunira le 22 juin, débattera donc de cette idée, rejetée par plusieurs syndicats.

Supprimer les EC "Enlèverait un fardeau énorme aux chefs d'établissement"

Selon le professeur de Sciences politiques, le Covid a "ouvert une vraie discussion car nous avons remarqué que les épreuves ponctuelles désorganisaient les lycées". Ainsi, supprimer les évaluations communes, pour Pierre Mathiot, "enlèverait un fardeau énorme aux chefs d'établissement".

En revanche, "on ne peut y arriver que si les enseignants sont accompagnés dans la culture de la note et de l'évaluation", poursuit-il. Selon lui, un passage au contrôle continu intégral ferait "monter la pression vis-à-vis des professeurs" car, "dans la tête des jeunes et des familles, il y aura l'idée que 40 % du bac se joue dans la classe. Donc on ne peut passer à ce contrôle continu intégral que si l'Inspection générale accompagne les équipes pour être plus performantes, plus sûres dans les manières de noter".

Pierre Mathiot souligne ainsi que, actuellement, "on voit arriver dans l'enseignement supérieur des élèves avec des moyennes très élevées, mais ce n'est pas certain qu'elles reflètent parfaitement le niveau et je ne crois pas non plus que c'est rendre service aux jeunes, car c'est leur faire croire qu'ils sont complètement armés pour le supérieur".

Le SNPDEN-Unsa favorable au contrôle continu intégral pour les 40 %

Auditionné également, Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, rappelle que si son syndicat était favorable à la réforme du lycée, il était "beaucoup plus sceptique" sur celle du baccalauréat. Selon le proviseur, elle ne suivait "pas du tout une logique de simplification". Et d'indiquer être "favorable à un vrai contrôle continu pour 40 %, sans évaluations qui viennent contraindre l'organisation des établissements".

Et de considérer que si, au moment de la mise en place de la réforme, ce contrôle continu intégral était difficilement acceptable pour les enseignants, désormais, "avec l'expérience de ces deux années, la suppression des épreuves communes est un sujet qui peut passer. Les difficultés que génèrent les épreuves communes, dès le mois de février, font que c'est un message qui peut être accepté par les enseignants". Il s'agirait alors, pour Bruno Bobkiewicz, de saisir cette "occasion de transformer l'essai".

Vers une évolution du poids des options au bac

Outre le contrôle continu, les enseignements optionnels sont le deuxième sujet dont devrait s'emparer le comité de suivi prochainement, selon Pierre Mathiot. Alors que, avant la réforme, les options "étaient très bien rémunérées" au baccalauréat, la réforme a supprimé les points qu'elles pouvaient apporter au bac. Or, poursuit le co-pilote, cela a eu des effets "non négligeables" sur l'abandon des options. "Nous allons donc travailler sur la valorisation des options, qui permettront de redonner un intérêt par rapport au bac", indique-t-il.